



Aux initiatives de l'association "L'Eau pour Tous" la mairie fait répondre par une officine semi-anonyme !

L'année 2019 a connu de nombreuses initiatives de l'association "L'eau pour tous", destinées à répondre à une actualité chargée : nouvelles compétences transférées à la métropole, préparation du nouveau PLU intercommunal, changement climatique et, bien sûr, l'approche de la fin du mandat municipal qui confère à cette période une ambiance de bilan !

Les dernières initiatives de l'association.

Rappelons brièvement ces initiatives. Il y eu d'abord la poursuite des discussions avec l'Association des Agriculteurs de Cuges et de notre campagne d'adhésion qui porte actuellement nos effectifs à 130 adhérents, suivie de plusieurs initiatives ciblées :

- Une intervention à [la réunion publique du 20 juin 2019 à Agora \(cliquez sur le lien\)](#) dédiée à la préparation du PLU intercommunal.
- Un long entretien au siège du journal La Provence qui donna lieu à un important article paru le 21 juin 2019 "[La plaine de Cuges et sa zone agricole attendent l'eau](#)" ([cliquez sur le lien](#)).
- Une manifestation avec quelques pancartes (sur l'eau !) , le 7 septembre, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école afin d'élargir l'audience de l'association en direction des habitants et des "notables" de la Métropole, député etc ..., qui de façon chronique, font mine de découvrir une situation pourtant vieille de plusieurs décennies. L'après-midi les pancartes du matin furent "recyclées" au forum des associations.



Une manif, un forum: le 7 septembre 2019 fut une journée bien remplie !

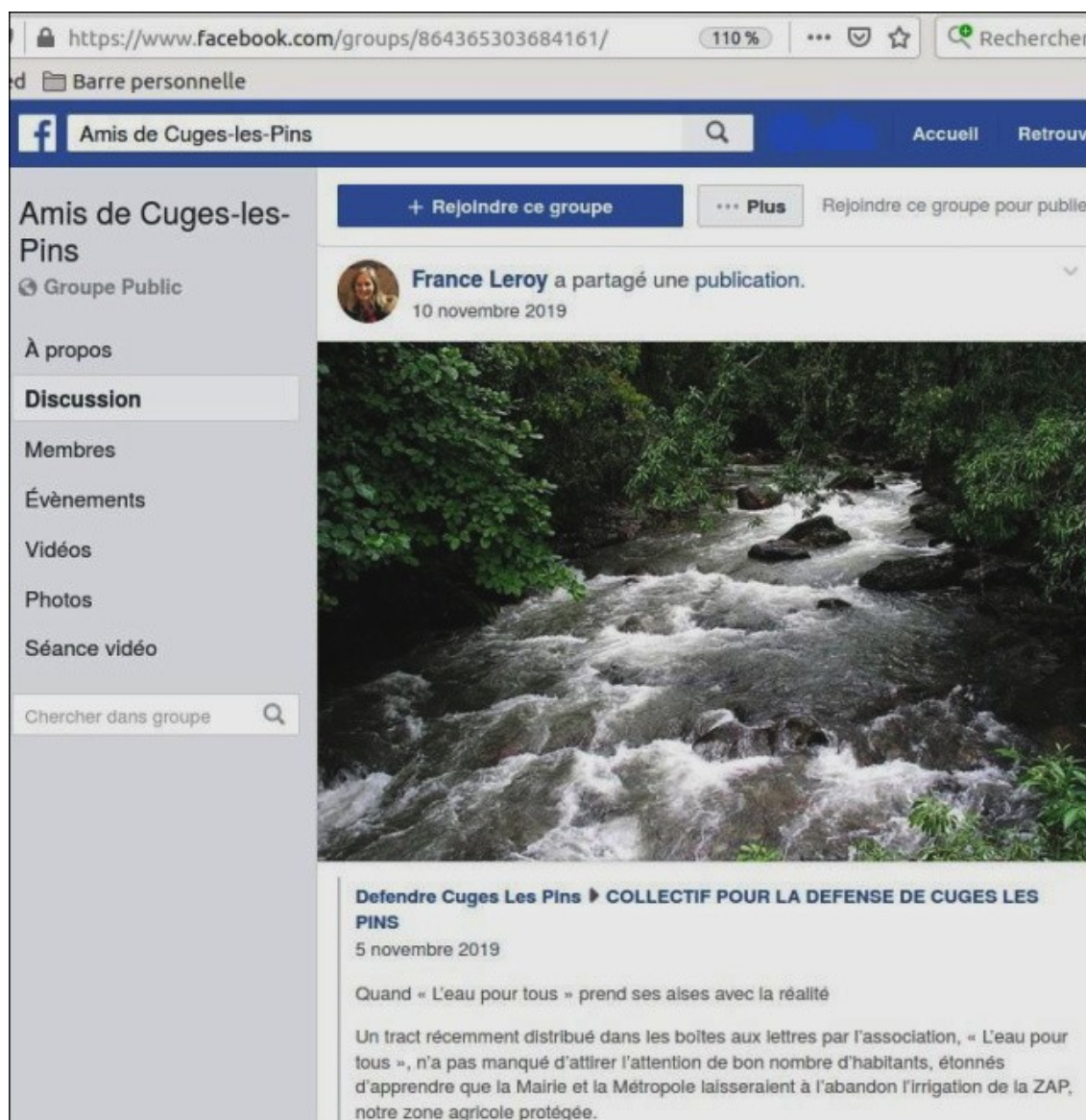
- Enfin, en octobre, l'association a diffusé un tract à toute la population : "[L'eau pour tous](#)" s'adresse aux habitants et aux élus." (cliquez sur le lien), celui-ci faisait le point en fin de mandat municipal avec quelques recommandations bien naturelles, empreintes de prudence et même de quelque méfiance.

La mairie se manifeste, à sa façon ...

Le 10 novembre on découvre sur une page Facebook de supporters de la Mairie un article présenté par la 1ère adjointe F. Leroy, non signé, mais qui émane d'une officine qui se fait appeler le "**Collectif pour la défense de Cuges les Pins**". Comme l'indique la copie d'écran qui suit, son adresse internet est la suivante :

<https://www.facebook.com/groups/864365303684161/> ,

nous la fournissons à l'intention de ceux qui souhaiteraient contrôler nos propos et décider par eux-mêmes qui "prend ses aises avec la réalité" selon les termes de la 1ère adjointe. Le tract de l'Eau pour Tous ou la réponse non signée (habile précaution !) dont elle assure la promotion ?



La 1ère adjointe et un Collectif pour la Défense de Cuges les Pins, le décor est planté.

Voici le texte derrière lequel se réfugie la 1ère adjointe et sans doute aussi le maire et les autres adjoints. Nous y répondons ici, point par point, avec des arguments attestés par des documents publics, et signés de leurs auteurs.

Defendre Cuges Les Pins ► COLLECTIF POUR LA DEFENSE DE CUGES LES PINS

5 novembre 2019

Quand « L'eau pour tous » prend ses aises avec la réalité

Un tract récemment distribué dans les boîtes aux lettres par l'association, « L'eau pour tous », n'a pas manqué d'attirer l'attention de bon nombre d'habitants, étonnés d'apprendre que la Mairie et la Métropole laisseraient à l'abandon l'irrigation de la ZAP, notre zone agricole protégée.

Etonnement d'autant plus grand quand, à la lecture de La Provence, un article informait les lecteurs que l'association « Les agriculteurs de Cuges » avait eu un écho totalement différent lors d'une réunion fin septembre avec les représentants du Département et de la Métropole à ce sujet. D'où il ressort, selon cette association, qu'il lui a été « confirmé que le projet de raccordement au canal de Provence de la commune de Cuges-les-Pins n'était pas abandonné mais différé, parce que trop coûteux, et qu'il y avait en revanche un projet de forage profond au col de l'Ange pour alimenter la ZAP en eau brute et la commune en eau domestique. »

Lorsque l'on sait que le raccordement au canal de Provence se chiffrerait à presque 12 millions d'euros TTC, (sans compter les frais de raccordement à chaque foyer concerné...) et que le forage serait, dicit La Provence, « dix fois moins cher et pourrait être opérationnel très rapidement », chacun voit l'intérêt de cette dernière solution.

Car in fine, c'est bien le contribuable cugeois qui aurait à supporter, via de nouvelles taxes, ce raccordement au canal.

Domage que l'association « L'eau pour tous », qui se prévaut de vouloir (bien ?) informer la population ne nous ait pas fourni toutes ces précisions. A moins que quelques intérêts personnels n'aient dicté la rédaction de ce tract.

Car, cela reviendrait à faire supporter au citoyen cugeois un tel investissement au profit de personnes ayant acquis jadis un terrain à moindre prix et qui ne supportent pas, vraisemblablement, les taxes locales des terrains viabilisés en centre urbain...

Allons ! un peu de décence. Les Cugeois qui payent déjà le transport de l'eau en camion pour ces propriétés excentrées n'ont pas à payer des sommes pharaoniques pour abreuver, au final, quelques chevaux. Et puisque l'association « L'eau pour tous » prétend vouloir être vigilante à l'approche des élections municipales, notre collectif le sera tout autant pour démasquer les fake news, à l'exemple de celle-ci.

Que les "Amis de la Mairie de Cuges" ne se réjouissent pas trop vite de la publicité que nous donnons à leur écrivain anonyme, attendez plutôt la suite ...

Citation : **"...étonnés d'apprendre que la Mairie et la Métropole laisseraient à l'abandon l'irrigation de la ZAP ..."**

Là, c'est certain, les Amis de la Mairie sont piqués au vif, nous n'avons en effet pas la même définition de l'expression "volonté politique" et surtout de sa traduction dans la réalité. La 1ère adjointe devrait lire l'ensemble des rapports des réunions du Comité de Pilotage de la ZAP (auxquels elle n'a pas participé), pour y constater que le projet avec le Canal de Provence a toujours été placé en queue derrière des options de forage.

- Il y eut d'abord la tentative de prendre le contrôle du forage de Coulines sur la commune de Gémenos, option soutenue par le maire, l'ex-agglo et la SPL L'eau des collines.
- Ensuite, après l'échec de cette manœuvre un peu grossière, il y eut l'initiative de la Métropole de promouvoir un forage dit de "test" dont le but aurait été d'installer des agriculteurs, mais sans toutefois accorder les modestes crédits de matériels demandés par un représentant de la chambre d'agriculture !
- Enfin, il y eut l'annonce récente par la Métropole d'un forage profond supposé répondre aux besoins du réseau public et de l'agriculture, à un moment tellement proche des élections municipales qu'il n'était plus possible d'envisager ni réalisation concrète ni un vrai débat contradictoire, par exemple sur le choix du site où forer.

Citation: **"un forage profond au Col de l'Ange.."** Forer dans la veine de Puyricard n'est qu'un aveu d'ignorance de la nature du sous-sol. On va creuser dans le seul endroit où on est sûr de trouver de l'eau même si, du point de vue de la nécessaire diversification des sources d'approvisionnement, c'est la pire des solutions. En cas de sécheresse que le changement climatique ne pourrait qu'aggraver, c'est toutes les ressources qui s'épuiseraient en même temps. De plus, à cause du changement climatique, le Préfet pourrait raisonnablement estimer que les forages profonds doivent être réservés pour la consommation humaine et non destinés à l'irrigation.

Plutôt que l'expression **"la Mairie et la Métropole laisseraient à l'abandon l'irrigation de la ZAP "** nous dirons que "la Mairie et la Métropole sabordent la ZAP pour s'assurer que le raccordement au Canal de Provence n'ait pas lieu", ainsi :

- Depuis deux ans aucune réunion à l'initiative de la Commune ou de la Métropole ne s'est tenue.
- Les maigres résultats et réunions ne sont dues qu'à la mobilisation bénévole du réseau associatif et économique (AACCP, ACCA, CA13, viticulteurs et agriculteurs cugeois et extra-cugeois ainsi que d'une poignée de propriétaires fonciers agricoles),
- L'action de la première adjointe se limite à récupérer leur travail et s'en gargariser dans le bulletin communal !
- Les zones perméables et embus de la Curasse, la Roque et la Grand Vigne ont été bétonnées ou remblayées, concentrant les eaux de pluies directement vers la ZAP.

La municipalité de Cuges, commune rurale située entre trois zones industrielles et commerciales, au cœur du PNR de la Sainte Baume, démolit sciemment son seul atout de développement économique et environnemental, sa plaine agricole. Elle demeure aveugle

devant un projet de territoire qui dépasse largement les limites du département, un projet à vocation régionale.

La plume de la 1ère adjointe qui n'a d'autre source qu'un article de la Provence, commentant une réunion entre l'Association des Agriculteurs de Cuges et la Métropole, affirme : **"que le projet de raccordement de la commune de Cuges-les-Pins n'était pas abandonné, mais différé, parce que trop coûteux ..."**

Alors abandonné ? différé ? Un observateur attentif pourra en fait affirmer que c'est depuis 6 ans soit le début du mandat que le projet est différé ! et que le maire ne l'a soutenu comme candidat en 2014 que dans le but se faire élire, pour suivre ensuite docilement la Métropole. Alors, où est la différence ?

Venons-en au coût, pour lequel le rédacteur du texte limite encore ses sources à la presse : **"...le forage serait, dixit La Provence dix fois moins cher .."**

et aussi,

"...c'est bien le contribuable cugeois qui aurait à supporter, via de nouvelles taxes, ce raccordement au canal"

C'est parfaitement faux, et vous la savez, Madame la 1ère adjointe, car le financement a été publié à plusieurs reprises. Alors rappelons le, la répartition du financement exclue la commune du reste à charge pour la collectivité locale, les fameux 20% qui sont à la charge de la Métropole car c'est elle qui détient désormais la compétence "eau".

Cette répartition est clairement explicitée dans l'extrait de la délibération du Conseil Régional PACA du 20 octobre 2017, votée en soutien au projet avec la SCP, que nous reproduisons ci-dessous :

CR-PACA annexe à la délibération 17-1017, 20/10/2017, p6		
<u>Plan de financement global de l'opération</u>		
- Région	25 %	2 250 000 €
- Conseil départemental	30 %	2 700 000 €
- Métropole Aix Marseille Provence	20 %	1 800 000 €
- SCP	25 %	2 250 000 €
Montant Total H.T. :		9 000 000 €

La commune n'avait rien à payer, la Métropole 20%, ce qu'elle a refusé ...

Avec la solution forage choisie par la Métropole il faudra aussi prévoir un grand réservoir situé en altitude afin de pouvoir irriguer les parties de la ZAP situées au quartier du Clos, OK Corral, la route de Riboux ... A la charge de qui sera sa construction ? la commune en sera-t-elle dispensée ?

Avec le projet du Canal de Provence, la réponse est simple : l'étude qui s'est conclue en 2017 a prévu un réservoir de 1000 m3 entre le circuit du Castellet et Le Camp, permettant ainsi de disposer, par simple gravité, des pressions de 10 et 22 bars respectivement aux niveaux du quartier du Clos et de la plaine.

Des bornes d'incendie installées sur les hauteurs, à la côte du Col de l'Ange, disposeraient encore de plusieurs bars de pression. Que prévoit pour la protection contre les incendies le projet de forage de la Métropole ?

[Cliquez sur ce lien pour afficher le plan établi par la SCP en 2017.](#)

Nous serions des spéculateurs fonciers et des profiteurs.

Pour le reste du document, ceux qui ne disposent pas du réseau d'eau public, particuliers et entreprises comme le Parc de OK Corral, sont assimilés à des spéculateurs fonciers et des profiteurs. C'est un argument facile, pas franchement nouveau, et surtout utile en période électorale, pour jeter le discrédit sur les porteurs d'une revendication.

- **Spéculateurs fonciers.**

Citons le texte : "**...faire supporter au citoyen cugeois un tel investissement au profit de personnes ayant acquis jadis un terrain à moindre prix et qui ne supportent pas, vraisemblablement, les taxes locales des terrains viabilisés en centre urbain...**"

Nous ne nous souvenons pas d'avoir entendu de tels propos au sujet des quartiers de la Curasse et des Portes de Cuges, (vous vous souvenez des fagots de plymouth !) lorsqu'ils ont bénéficié de l'extension du réseau public il n'y a pas si longtemps, ni du quartier des Roux qui a eu la chance d'être raccordé au réseau de la commune du Castellet.

Il s'est trouvé 12 personnes pour déclarer "aimer" ce texte, mais la palme de la bêtise revient à celui qui se présente comme Didier Caron dont voici le commentaire:



Le sieur Caron devrait savoir que ce qui fait le prix d'un terrain c'est surtout d'avoir acquis ou non un certificat d'urbanisme indispensable pour l'obtention d'un permis de construire une habitation. Quant à la 1ère adjointe qui, bien qu'elle y ait accès, fait mine d'ignorer les impôts locaux payés par les exclus du réseau, nous mentionnerons simplement que l'association n'a jamais demandé de passe-droit et n'envisage de le faire.

- **Profiteurs de la commune.** L'argument vaut le détours :

Citation: "**Les Cugeois qui payent déjà le transport de l'eau en camion pour ces propriétés excentrées n'ont pas à payer des sommes pharaoniques pour abreuver, au final, quelques chevaux.**"

Nous tenons à rassurer solennellement nos concitoyens, la 1ère adjointe fait là preuve de malveillance ou d'incompétence (probablement des deux). Comment, elle qui termine son deuxième mandat municipal, peut-elle ignorer que le transport par camion de l'eau livrée est facturé directement aux destinataires par la SPL "L'eau des Collines". Voici un extrait de la facture d'eau d'une livraison, on peut y lire que **pour un montant de 7.3€ d'eau livrée le destinataire a payé un forfait de livraison de 62.3€ !**

FACTURE FA2017-SPL-498 LIVRAISON FORFAIT 10M3					
	QTE	P.U H.T	MONTANT H.T	TVA	MONTANT T.T.C
Consommation eau en m3	10	0,6922	6,92	5,50%	7,3027
Forfait livraison	1	59,06	59,06	5,50%	62,3083
Redevances Agence de l'eau					
Lutte contre la pollution	10	0,2900	2,90	5,50%	3,0595
Préservation des Ressources en eau	10	0,0893	0,89	5,50%	0,9421

Cliquez sur le cadre pour accéder au texte complet de la facture.

Madame la 1ère adjointe, qu'avez-vous à répondre? La position que vous occupez aggrave le caractère malveillant des fausses informations que vous propagez. Nous vous demandons instamment de publier un démenti concernant ces fausses déclarations

Il est plus que probable que les cent-trente adhérents de "L'eau pour tous" sauront apprécier à leur juste valeur les propos discriminatoires tenus à leur égard et diffusés dans la commune avec l'aide de la direction municipale.

Quant à nos chevaux, que la 1ère adjointe se rassure, par civisme ils se sont mis à la bière.



Ben oui, on peut vivre sans eau ...

Et que dire, enfin, des engagements municipaux ?

En 2014, le candidat Destrost s'était engagé pour le projet de raccordement de la commune au Canal de Provence, désormais on connaît la suite... En 2016 la commune a confié par contrat la gestion de l'eau à la SPL "L'eau des collines", et bien entendu à ce moment-là, le problème des quartiers non raccordés au réseau a été évoqué.

Il est intéressant de savoir par quoi cela s'est traduit, voici un extrait prometteur de ce contrat :

3. Desserte des habitants non raccordés au réseau d'eau.

La SPL "L'Eau des Collines" fait son affaire d'approvisionner par camion-citerne les usagers non raccordés et prévoit dès le début du contrat l'engagement de travaux pour assurer la desserte en eau des zones concernées à savoir des travaux d'adduction des quartiers non alimentés – sous réserves des possibilités technico-financières.

26



Article 20, paragraphe 3 du contrat passé avec la SPL "l'eau des collines"

L'engagement qui y est pris en 2016, contresigné par le maire dont on distingue le paraphe en bas à droite du document, n'a été à ce jour, suivi d'aucun effet, sans doute à cause des "possibilités technico-financières", imparable !

Pour la clarté, voici un dernier point à méditer.

Le texte que soutient la 1ère adjointe qualifie le projet du Canal de Provence et sa finalité par "**...des sommes pharaoniques pour abreuver, au final, quelques chevaux.**" ce qui peut laisser à penser que la 1ère adjointe, comme l'équipe Destrost, se seraient décidés à soutenir "un peu vite" en mars 2014, un projet sans en connaître vraiment le coût.

En fait il n'en est rien, et voici la preuve : Nous vous donnons accès à un **document daté du 20 janvier 2014, un mail du directeur de la clientèle eau du Canal de Provence (Cliquez sur le lien)** qui fait état d'une première estimation du coût du projet à 10 millions d'€, ce qui a donc laissé un délai de réflexion de plus de deux mois à chacun des candidats pour prendre position avant les élections de mars 2014 !

L'autre explication qui reste est celle du soutien à un projet séduisant qu'on n'avait aucune intention de faire aboutir ensuite, juste s'en servir pour se faire élire. Alors, pure médisance ?

Ce texte et les documents publics auxquels il se réfère sont publiées sous la signature et la responsabilité de :

François Lenormand
leaupourtous13780@gmail.com



André Lambert
andre.lambert@nordnet.fr

